



## Règlement du Grand Prix Départemental

- Tir de classement.

Ce super prix est ouvert à tout archer participant à un prix général du groupe participant à l'organisation du Grand Prix départemental.

L'archer souhaitant participer devra s'acquitter d'une cotisation de 1 euro par an, en sus des mises correspondantes au prix général et prix particulier de la compagnie ou club qui le reçoit. Le prix de la cotisation est révisable chaque année.

Il devra, avant le début, de son tir s'acquitter de sa cotisation et faire tamponner sa carte de participant. Cette carte sera téléchargeable depuis le site du comité départemental et disponible chez les membres du groupe.

Cette cotisation n'est versée qu'une seule fois pour la saison en cours.

Les archers devront tirer au moins 3 prix généraux dans le groupe. Ils devront s'inscrire sur la feuille d'émargement qui leur sera présentée lors de son inscription au prix général et réaliser, dans le cadre uniquement du tir prix général, des noirs qui seront relevés. Sont exclus tous les tirs de remise pour un prix particulier ou autres. L'inscription sur la feuille d'émargement est de la seule responsabilité de l'archer participant.

L'archer choisit le moment où il décide de verser sa cotisation. En conséquence seuls seront pris en compte les noirs réalisés après le paiement de sa cotisation.

Les valeurs des noirs réalisés dans les différents prix seront centralisées et donneront droit à un classement allant du plus petit au plus grand noir. Un seul noir est retenu par archer

L'archer pourra tirer avec les armes qu'il souhaite, mais une seule arme sera retenue pour la finale.

A la suite du classement, les résultats seront visibles sur le site du comité départemental.

- Finale

Le meilleur classement par arme sera retenu pour participer à la finale. En cas d'égalité, l'archer devra indiquer l'arme avec laquelle il souhaite participer à la finale.

Les 10 meilleurs noirs Classiques, les 7 meilleurs noirs poulies et les 3 meilleurs noirs arc droit seront conviés à une finale qui se déroulera sur une journée à une date et à un lieu définis en début de saison.

**La finale se déroulera le 22 Novembre 2020 à la compagnie de Pantin.**

Chaque archer sera convié à la finale par un mail adressé au capitaine ou président dont les coordonnées sont indiquées sur le site de la FFTA.

La finale se déroulera sur deux départs les archers classiques le matin, les arcs à poulies et les arcs droits l'après-midi.

Dans l'esprit de convivialité, un repas pourra être proposé le midi.

Le tir se fera dans les mêmes conditions qu'un prix général, c'est-à-dire sur 60 flèches sans volées d'essai.

L'archer ayant réalisé le meilleur noir par type d'arme, lors de cette finale, sera récompensé.

La remise des récompenses se déroulera, en fin de journée, à la suite des tirs.

La présence des lauréats est obligatoire pour la remise des récompenses.

Cas particuliers :

Au cas où aucun noir n'est réalisé lors de la finale dans une ou plusieurs types d'armes, le prix ne sera pas distribué.

Au cas où un archer mineur remporte une finale, il lui sera remis un chèque cadeau du montant du prix.

Sauf. en cas de bris de matériel, tout abandon en cours de tir ne donnera pas suite à un classement.